

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Fournitures de soins des plaies et numéros d'articles

Le 11 septembre 2017, le Programme des SSNA a créé de nouveaux codes relativement à des pansements de différents types et de différentes tailles. Il ne sera plus nécessaire de demander une autorisation préalable (AP) pour certains pansements si le nombre maximal de pansements est respecté chaque année. Toutefois, une AP sera exigée lorsque la quantité maximale sera dépassée.

Par exemple, un maximum annuel de 30 pansements à l'alginate (soit en format de 5 cm X 5 cm, soit de 10 cm X 10 cm, ou une combinaison de ces formats) peut faire l'objet de demandes de paiement au cours d'une période d'un an sans qu'une autorisation préalable ne soit nécessaire.

Voici la liste des nouveaux numéros d'articles de soins des plaies dans chaque catégorie.

Type de bandage	Produit (unités)	Nombre maximal d'unités par année, sans AP	Numéro d'article
Alginate	Alginate, pansement hydrofibre 5 cm X 5 cm	30	99401155
	Alginate, pansement hydrofibre 10 cm X 10 cm		99401156
Pansement, charbon activé	Charbon activé 10 cm X 10 cm	30	99401157
Pansement de mousse	Pansement de mousse, non adhésif, 5 cm X 5 cm	30	99401158
	Pansement de mousse, non adhésif, 10 cm X 10 cm		99401159
	Pansement de mousse, adhésif, 7,5 cm X 7,5 cm		99401160
	Pansement de mousse, adhésif, 12,5 cm X 12,5 cm		99401161
Gels/pansements hydrogels	Gels/pansements hydrogels, 8 mg	20	99401162
	Gels/pansements hydrogels, 15 mg		99401163
	Gels/pansements hydrogels, 25 mg		99401164
Pansement hydrocolloïde	Pansement hydrocolloïde, standard, 10 cm X 10 cm	30	99401165
	Pansement hydrocolloïde, extra mince, 10 cm X 10 cm		99401166

Type de bandage	Produit (unités)	Nombre maximal d'unités par année, sans AP	Numéro d'article
Pansement non adhésif, imprégné	Pansement non adhésif, imprégné gelée de pétrole, 7,5 cm X 7,5 cm	50	99401167
	Pansement non adhésif, imprégné gelée de pétrole, 10 cm X 10 cm		99401168
	Pansement non adhésif, imprégné, gelée de pétrole, 7,5 cm X 20 cm - 3 bandes		99401169
	Pansement non adhésif, imprégné Chlorhex, 5 cm X 5 cm	30	99401170
	Pansement non adhésif, imprégné Chlorhex, 10 cm X 10 cm		99401171
Pansement non adhésif, non imprégné	Pansement non adhésif, non imprégné, 6 cm X 7 cm	60	99401172
	Pansement non adhésif, non imprégné, 9 cm X 10 cm		99401173
Pansement transparent	Pansement transparent, 6 cm X 7 cm	30	99401174
	Pansement transparent, 10 cm X 12 cm		99401175
Pansement à l'argent	Pansement à l'argent, alginate, 10 cm X 10 cm	10	99401182
	Pansement à l'argent, alginate, ruban, 1 cm X 45,7 cm		99401177
	Pansement à l'argent, alginate, ruban, 1,9 cm X 45,7 cm		99401178
	Pansement à l'argent, alginate, ruban, 2,5 cm X 30,5 cm		99401179
Iode	Gel d'iode (onguent), tube de 10 g	10	99401180
	Pansement avec iode (5 g), 4 cm X 6 cm		99401181

Veillez conserver les documents à l'appui de la demande (ordonnance et évaluation des soins de la plaie). Ces renseignements pourraient vous être demandés lors d'une vérification des demandes de paiement.

Veillez continuer à utiliser les codes qui figurent dans toute lettre de confirmation d'AP reçue avant le 11 septembre 2017. Utilisez les nouveaux numéros d'articles qui figurent ci-dessus dans toutes vos demandes de paiement subséquentes.

Veillez envoyer une demande d'AP à votre bureau régional de Santé Canada relativement aux fournitures de soins des plaies qui ne figurent pas dans le tableau ou lorsque le nombre d'articles demandé dépasse celui indiqué.

Si vous avez des questions sur ce processus, veuillez communiquer avec votre bureau régional de Santé Canada.

Nouveaux numéros d'articles

Le Programme des SSNA a créé des nouveaux numéros d'articles pour les bas de compression. Veuillez utiliser les nouveaux numéros ci-dessous aux fins de soumission des demandes d'AP au bureau régional de Santé Canada ou de soumission des demandes de paiement à Express Scripts Canada.

Nom de l'article	Numéro d'article	Fréquence	Autorisation préalable requise
Bas de compression, cuisse, 20-30/30-40 mmHg (paire)	99401146	4 paires par année	Oui
Bas de compression, cuisse, 40 mmHg + (paire)	99401147	4 paires par année	Oui
Bas de compression, genou, 20-30/30-40 mmHg (paire)	99401148	4 paires par année	Oui
Bas de compression, genou, 40 mmHg + (paire)	99401149	4 paires par année	Oui
Bas de compression, collant, 20-30/30-40 mmHg (paire)	99401150	4 paires par année	Oui
Bas de compression, collant, 40 mmHg + (paire)	99401151	4 paires par année	Oui

Les fournisseurs doivent continuer à utiliser les numéros d'articles qui figurent dans toute lettre de confirmation d'AP reçue avant le 11 septembre 2017 relativement aux bas de compression. Toutefois, les fournisseurs devront utiliser les nouveaux numéros d'articles qui figurent ci-dessus dans toutes les demandes de paiement subséquentes.

Couverture des sondes

Le 1^{er} août 2017, le Programme des SSNA a modifié ses directives relativement à la fréquence des sondes intermittentes. Il est désormais possible de se procurer un maximum de quatre (4) sondes par jour ou de 360 sondes par période de trois (3) mois.

Il n'est plus nécessaire d'obtenir une autorisation préalable relativement aux sondes intermittentes régulières. Le nouveau code de service 99401154 a été créé pour les sondes spécialisées, p. ex. les sondes hydrophiles ou Coudé. Une autorisation préalable est exigée pour ces articles spécialisés.

L'exigence relative à l'autorisation préalable s'applique également aux demandes en sus des directives sur la fréquence.

Description de l'article	Numéro d'article	Quantité maximale	Autorisation préalable requise
Sonde, intermittente, régulière	99400421	360 par période de 3 mois	Non
Sonde, intermittente, spécialisée	99401154	360 par période de 3 mois	Oui

Consultation du Guide d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF)

Nous encourageons les fournisseurs à consulter la version à jour du Guide d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF) aux adresses canada.ca/ssna ou fr.provider.express-scripts.ca. Par ailleurs, les modifications apportées aux politiques sont communiquées dans les bulletins publiés régulièrement.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs
Formulaires des SSNA

**Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.**

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour ÉMFM

**Postez les demandes de paiement
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour ÉMFM des SSNA
C. P. 1365, Succursale K
Toronto, ON M4P 3J4

**Télécopiez les demandes de paiement au
1 888 249-6098**

Service des relations avec les fournisseurs

**Télécopiez les ententes dûment remplies
ainsi que toute mise à jour relativement aux
attestations ou aux sous-traitants au
1 855 622-0669**

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance à l'adresse
suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES D'ÉMFM

Bureaux régionaux de Santé Canada

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE OU DE RENSEIGNEMENTS Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

RÉGIE DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique* (télécopieur) 1 888 299-9222

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique* 1 800 317-7878

** Ne s'applique qu'aux membres des Premières Nations qui
sont résidents de la Colombie-Britannique.
Dans le cas des non-résidents et des Inuits, veuillez communiquer
avec le bureau de la région de l'Alberta.*

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du
Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.